

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

Voici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 3 mai 2013.

I - AFFAIRES GENERALES

1.1 Tirage au sort jury d'assises

Chaque année les communes doivent tirer au sort les personnes qui éventuellement seront appelées à siéger comme juré en cours d'assises.

Ce tirage s'effectue publiquement à partir de la liste électorale. Conformément aux directives du Préfet, 3 noms ont été tirés au sort à partir de la liste électorale de la commune.

1.2 Adjudication Judiciaire

Le 2e adjoint rend compte de la première adjudication sur la propriété sis 127, route de Grenoble qui n'a pas trouvé d'acquéreur. Selon les informations actuelles nous devrions rouvrir un droit de préemption sur la prochaine adjudication.

Il est également possible suite à une délibération du 10 janvier 2013 de se porter acquéreur avec le plafond maximum de 54 000€.

Le 2e adjoint explique que nous attendons la lettre du tribunal d'instance de Bourgoin-Jallieu afin de préciser les points juridiques.

Compte tenu des projets urbains il est envisagé de faire jouer notre droit de préemption une fois que nous aurons reçu la DIA.

Adopté à l'unanimité

1.3 Attribution prix 1ère chance

La conseillère déléguée à la culture expose le projet pédagogique d'une jeune chabonnaise qui pour finaliser ses études supérieures doit faire un stage au Canada.

Cette dernière fait part du budget prévisionnel contenu dans le dossier et de la demande de cette étudiante pour une subvention.

Compte tenu de la qualité du dossier et des crédits votés à l'article 6713, elle propose d'utiliser le prix 1ère chance pour cette année 2013 et d'attribuer à titre exceptionnel une dotation de

500€ en lieu et place des 375€ habituels.

Adopté à 12 voix pour et 1 abstention

II - INTERCOMMUNALITE

2.1 Modification statuts C.C.B.E.

Monsieur le Maire rappelle le contexte législatif qui amène la communauté de communes et ses communes membres à revoir la composition du conseil communautaire : la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales (RCT) a prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste (plus de 1 000 habitants)

La loi du 16 décembre 2010 (retranscrite dans l'article L. 5211-6-1 du CGCT) instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire.

Dans sa séance du 25 mars 2013, le conseil communautaire a approuvé la modification de l'article IV des statuts de la communauté de communes de Bièvre Est qui fixe à 42 le nombre de conseillers communautaires répartis entre communes de la manière suivante :

COMMUNES	2014 – 2020	
	Population	Nombre de Sièges
ST DIDIER DE BIZONNES	288	1
BURCIN	451	1
FLACHERES	496	1
EYDOCHE	477	1
BIZONNES	835	1
OYEU	919	2
BEVENAIS	928	2
BEAUCROISSANT	1 477	3
COLOMBE	1 439	3
CHABONS	1 844	4
IZEAUX	2 111	4
LE GD-LEMPES	2 940	6
APPRIEU	3 108	6
RENAGE	3 717	7
TOTAL	21 030	42

Infos Municipales

La commune de Chabons doit délibérer pour l'acceptation de cette modification

Adopté à 12 voix pour et 1 abstention

2.2 Convention de mise à disposition

La C.C.B.E. va établir les conventions de mise à disposition de personnel à la commune ainsi que celles relatives à l'utilisation par elle des locaux appartenant à la commune.

Le 1er adjoint fait part des différentes réunions afin de les étudier et de les valider pour régler les années antérieures. Il demande au conseil de l'autoriser à signer ces conventions par une délibération de principe.

Adopté à l'unanimité

III - FINANCES

3.1 Renouvellement des occupations précaires

- Par délibération du 5 mars 2010, la commune a accepté de passer convention afin d'autoriser un locataire à occuper de façon précaire les parcelles communales AT 612, 617, et 624 d'une superficie de 706 m² au lieudit Chaudaroux (application de l'article 411.2 du Code Rural qui prévoit la possibilité de conclure une convention d'occupation précaire entre les parties pour notamment des biens dont la destination agricole doit être changée).

Cette convention valable pour l'année 2012 est arrivée à terme. Il est proposé de la renouveler pour l'année 2013 dans les mêmes conditions.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé de renouveler les conventions d'occupation précaire de terrains communaux aux mêmes conditions que l'année précédente, soit :

- Pour la parcelle AV 307 située lieudit "l'Épinay" d'une superficie de 781 m². Aucune indemnité d'occupation n'a été fixée, le locataire s'étant engagé à effectuer l'entretien de la parcelle.
- Pour la parcelle AR 174 située lieudit "sous l'église" d'une superficie de 5 000 m², l'indemnité d'occupation est fixée sur la base de 126,13 €/hectare.
- Pour la parcelle ZA 65 située lieudit "le Liers" d'une superficie de 9 668 m² l'indemnité

d'occupation est fixée sur la base de 134,41 €/hectare.

Adopté à l'unanimité

3.2 Subventions liées à la dotation de solidarité de la C.C.B.E.

- Subventions dont le montant du forfait de base est 20 € et le forfait avec bonification de 25 €
- Le forfait avec bonification est appliqué et donc les subventions sont de :

- Stade chabonnais (64 enfants) 1 600 €
- Union chabonnaise (85 enfants) 2 125 €

Adopté à l'unanimité

3.3 Monument aux morts

La conseillère déléguée à la défense fait part de l'avancée du projet sur la réfection du monument aux morts.

Elle expose que suite à l'appel d'offre restreint, deux entreprises ont répondu.

L'entreprise Prévieux ayant l'offre la mieux disante a été retenue.

Elle demande donc au conseil compte tenu du budget voté de valider le commencement des travaux.

Adopté à l'unanimité

Elle fait part des différentes démarches d'obtention de subventions afin de financer cette opération.

Elle demande au conseil de valider une demande de subvention auprès de la préfecture O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants) pour un montant de 1 600 € et une autre du souvenir français.

Adopté à l'unanimité

IV - URBANISME

Le 2e adjoint fait part de l'évolution des services de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire) : suppression des suivis voirie et prise de compétence type ingénierie et aide sur nos opérations d'aménagement (ouvrage d'art...).

Infos Municipales

Il explique que c'est vraisemblablement la dernière année que s'ouvre l'ATESAT et propose de profiter pour cette année 2013 des services de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires).

Il rappelle que le montant de la cotisation s'élevant à 433 € avait été inscrite au BP 2013.

Adopté à l'unanimité

V - VOIRIE

Le conseiller délégué au cadre de vie explique que le projet d'aménagement du pourtour de la mairie est en progression. Il fait part d'un possible partenariat avec Géo concept et de la rencontre avec la D.D.T.

En effet le 22 avril s'est tenue une réunion avec le directeur de la D.D.T. Une paysagiste et un conseiller doivent venir sur place afin de donner un avis d'aménagement. Ce nouveau service de la D.D.T. permet de sortir une ébauche, de nous aider à trouver les maîtres d'œuvre et ouvrir un marché public.

Il demande au conseil de statuer sur certains éléments afin d'établir un axe de travail :

- démolition ou non du préau ?
- cadre de vie avec chemin piétonnier ?
- stationnement ?

Le 3e adjoint demande si nous portons clairement le projet ou si nous passons par l'entreprise Géo-concept pour une étude globale de cet aménagement (devis estimé à 10 000€) directement.

Le conseil pense que ce projet doit faire l'objet de plusieurs propositions et compte sur les différents partenaires pour l'aider à concevoir un projet adapté aux évolutions et dans le budget imposé.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Le 1er adjoint

- Rappel des événements tels que la randonnée pédestre/V.T.T. de l'école privée et la fête du club Joyeuse Amitié des Terres Froides

Le 3e adjoint

- Compte rendu de la réunion de voirie avec la D.D.T. qui confirme les travaux de revêtement.

Le 4e adjoint

Le devis pour la modification de la temporisation des feux près de l'école a été renvoyé, les travaux seront effectifs très prochainement.

Conseillère déléguée à la culture

Point de la commission culture avec un état des lieux du nombre d'ouvrages et un bilan du taux d'emprunt ainsi que du nombre d'adhérents.

Bon retour sur la prochaine ouverture de la médiathèque qui permettra une nouvelle utilisation des services (réseau C.C.B.E.). Point également sur l'utilisation de l'espace libre de Lamartine et son devenir. Une vraie réflexion devra être engagée sur ce dernier.

- Point sur la collaboration avec l'association Art'Anim qui a accueilli, avec des spectacles de grande qualité, nos enfants scolarisés à Chabons.

- Retour sur la pièce de Feydeau qui a reçu plus de 80 spectateurs.

Conseiller délégué au cadre de vie

- Information sur la mise en place d'un totem d'accueil sur la zone Rossatière et remplacement de celui de la Zone Actival par les services de la C.C.B.E.

- La mairie a été informée tardivement sur la continuité des services de ramassage des ordures ménagères pendant les jours fériés.

- La tournée de ramassage devrait être prochainement modifiée. Un courrier sera envoyé aux usagers par la CCBE.

Conseiller délégué à l'environnement

- Il signale encore des dégradations sur le bâtiment de la Gare. Il est fait part des prochains travaux de rénovation de la toiture.

Prochain Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

Vendredi 7 Juin 2013

à 20 H 30

en Mairie

Salle du Conseil Municipal

